



LA PAROLE EST A LA DEFENSE ... (Vendredi 23 janvier 2009)

publié le 10/02/2009

Maître Matrat-Salles et Maître Breillat font profession d'avocats au Barreau de Poitiers.

C'est toujours avec la même conviction qu'ils viennent faire connaître leur métier aux élèves des classes de 4e.

Code pénal en main, Isabelle Matrat-salles n'hésite pas à revêtir sa robe noire à épitoge pour retracer l'exigence d'une formation de plus de 6 ans après le Baccalauréat qui mobilise des compétences aussi variées que l'esprit de synthèse, la passion du droit et le goût de l'indépendance.

De son côté, Emmanuel Breillat développe plusieurs situations concrètes auxquelles il s'est trouvé confronté en qualité de défenseur du prévenu mais aussi de la victime lors des constitutions de parties civiles.

Au gré des questions, les relations avec les magistrats ou les collègues, les cas de conscience, les différentes spécialisations, l'aide juridictionnelle, l'importance du défenseur dans le cadre des gardes à vue sont évoqués. Une plaidoirie convaincante pour une meilleure connaissance d'une fonction essentielle à l'exercice d'une justice pleinement démocratique.

